

National Section Regulation Amendments

WHEREAS the Bankruptcy, Insolvency and Restructuring Section wishes to change its name to better reflect the law practiced by its members;

WHEREAS the Military Law Section wishes to adopt a law reform process consistent with that of other CBA Sections;

BE IT RESOLVED THAT

1. Articles 8(6) and (7) of the CBA Regulation and Article 1 of the Bankruptcy, Insolvency and Restructuring Section Regulation be amended to change the name of the Section to the "Insolvency Law Section".
2. Article 15 of the Military Law Section Regulation be repealed.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Ottawa, ON, August 11, 2016.

Modification des ordonnances des sections nationales

ATTENDU QUE la Section du droit de la faillite, de l'insolvabilité et de la restructuration souhaite modifier son nom afin de mieux refléter la nature du droit pratiqué par ses membres;

ATTENDU QUE la Section du droit militaire souhaite adopter un processus de réforme du droit conforme à celui d'autres sections de l'ABC;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

1. Les paragraphes 8 (6) et (7) des Ordonnances de l'ABC et l'article 1 de l'Ordonnance de la Section du droit de la faillite, de l'insolvabilité et de la restructuration soient modifiés de manière à ce que le nom « Section du droit de la faillite, de l'insolvabilité et de la restructuration » soit remplacé par « Section du droit de l'insolvabilité ».
2. L'article 15 de l'Ordonnance de la Section du droit militaire soit abrogé.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Ottawa (ON), le 11 août 2016.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**